



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du vendredi 10 avril 2026

DELIBERATION N°57/2026

FONCIER - SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE MISE EN RESERVE DU 8 AVRIL 2021 RELATIF AU PORTAGE FONCIER DU 64 RUE DE LA POTERIE

L'an deux Mil vingt-six, le 10 avril, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 03 avril 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

Membres en exercices : 29

Présent(e)s : 23

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 6

Absent(e)s : /

Votants : 29

Présent.e.s (23) : M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, Mme JOALLAND Dina, Mme RUBAUD Karine, M. RABEAU Oliver, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, M. BENDARRAZ Fathi, M. DANGÉ Roger, Mme GARNIER Katia, M. GIRAUD Paul, Mme HÉLIN Alexane, Mme LEMOINE Nathalie, Mme MAUTALEMENT Marie, M. PLOTEAU Fabrice, M. ROUAULT Eric, Mme SUHARD Jocelyne, M. ALLAIN Jérôme, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, Mme HANANE Ghizlane, Mme POULAIN Florence, M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (6) :

Mme LEDUC Nolwenn donne pouvoir à Mme JOALLAND Dina

M. BOLZER Théo donne pouvoir à M. RABEAU Olivier

M. TONNELIER Jean-Yves donne pouvoir à Mme MAUTALEMENT Marie

Mme STRALKOWSKI Béatrice donne pouvoir à M. PLOTEAU Fabrice

Mme BENTZ Nathalie donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

M. CORDEIRO Dominique donne pouvoir à Mme BOUTEILLER Anne

Absent.e.s (0) :

Secrétaire de séance : Mme BOUTEILLER Anne

La séance est levée à 20h20

N°57/2026 (3.1) : Foncier - Signature de l'avenant à la convention de mise en réserve du 8 avril 2021 relatif au portage foncier du 64 rue de la Poterie
Rapporteur : Monsieur le Maire

Le 3 août 2020, Monsieur le Maire a signé un arrêté de préemption du bien situé au 64 rue de la Poterie situé sur les parcelles cadastrées AK 260 et 697 d'une contenance de 525 m². Ce bien a été préempté au prix de 220 000 €, hors frais de notaire.

Le 20 avril 2021, cette propriété a été revendue à Rennes Métropole pour qu'elle en assure le portage foncier. Le 8 avril 2021, la commune a signé avec Rennes Métropole une convention de mise en réserve prévoyant une gestion communale et un portage foncier d'une durée de 5 ans.

Le dispositif du programme d'action foncière de Rennes Métropole prévoit la possibilité de prolonger la durée de portage, ainsi que la convention associée, pour 5 ans sous condition de justifier de la conduite d'études urbaines. En l'occurrence, la commune a sollicité une prolongation du portage foncier pour ce bien au motif de l'étude de réaménagement du centre bourg réalisée par l'atelier du Canal, comprenant le 64 rue de la Poterie, et qui a été présentée en 2021.

Lors du groupe de travail foncier du 4 mars 2026, Rennes Métropole a accepté de prolonger le portage foncier pour une durée de 5 ans. A l'issue de ce délai, soit au 30 avril 2031, la commune rachètera ce bien pour 235 634 €. Ci-dessous le détail de ce montant :

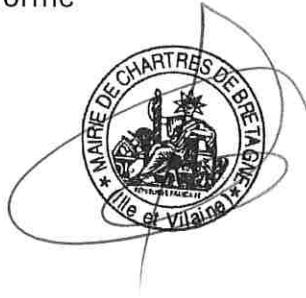
Prix d'acquisition initiale par la commune (29/10/2021)	220 000,00 €
Frais de notaire payés par la commune (29/10/2021)	12 250,00 €
Total payé par la commune (29/10/2021)	232 250,00 €
Prix de rachat par Rennes Métropole (20/04/2021)	232 250,00 €
Frais de notaire payés par Rennes Métropole (20/04/2021)	3 384,00 €
Total payé par Rennes Métropole (20/04/2021)	235 634,00 €
Prix rachat par la commune (30/04/2031) hors frais de notaire	235 634,00 €

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité (22 pour et 7 abstentions) :

- **Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en réserve du 64 rue de la Poterie permettant la prolongation de son portage foncier pour une durée de 5 ans.**

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

La Secrétaire

Anne BOUTEILLER

